



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

QUESTIONS DP CFDT Réunion du 15 Février 2017

1) Q : *Bus 2441* : Pourquoi ce bus a un rappel automatique des clignotants ? (B)

R : C'est une erreur qui a été modifiée très rapidement.

2) Q : *Bus 2317* manque de puissance depuis mai 2016 « on est au courant » est la réponse du PCC, que faites-vous ? (B)

R : Le dépannage a été fait.

3) Q : *Hybrides* : de nouveau des défauts traction reviennent en force qu'en est-il ? (B)

R : Nous attendons toutes les remontées de données pour voir ce qu'il en est.

4) Q : *Bus 2450* à l'essai où en est cet essai pour le valideur ? (B)

R : Nous n'avons pas analysé le sujet, donc évidemment pas statué.

5) Q : *Diviacity* : Un couple dont le monsieur est en fauteuil force les Cr à les prendre et à déployer la rampe alors que les agents dans un premier temps n'ont pas été formés et dans un second temps ne sont pas censés les prendre sur les arrêts non conformes. De plus il se prévaut d'un courrier venant du marketing nous obligeant à les prendre. Nous demandons des explications probantes sur ce sujet. (B)

R : Rampe pourra être déployée à condition que les arrêts soient accessibles. Les arrêts vont être répertoriés. Le client en question va à nouveau être reçu par la direction pour lui expliquer. Les conducteurs seront formés et informés sur la conduite à tenir vis-à-vis de ce client.

6) Q : *Diviacity* :

a. Demandons le déplacement de l'arrêt Bibliothèque → Rep plus vers le stop (rapprochement L6 et 11). (B)

R : Pas possible, c'est trop dangereux avec les voitures.

b. Stationnements sur les arrêts Bibliothèque (→Rep), Théâtre, Beaux-arts (→Tivoli), Notre dame (dans les 2 sens), impossible de faire l'arrêt complètement. Il y a même des P.M. à côté qui ne verbalisent pas les véhicules. (B)

R : Ce sont des arrêts compliqués, il faut systématiquement appeler le PCC, pour que la P.M. fasse le nécessaire.

7) Q : *Hybrides* :



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfdtdivia.net

a. Nous demandons le planning d'insertion des réchauffeurs additionnels sur ce type de bus afin qu'il soit prêt pour le prochain hiver.

R : Cela est en cours de recherche. **CFDT : nous prévenons que nous n'attendrons pas le prochain hiver pour qu'il y ait une solution viable A bon entendeur.**

b. Pourquoi le système de rampe handicap a changé de principe ?

R : Il n'y a rien de changé, cela fonctionne normalement

c. Bruit violent sur plusieurs bus dont le 2426, où en sont les réparations. (B)

R : Un certain nombre de rotules sont en cours de changement.

8) Q : Le 30 janvier, les deux navettes du matin du personnel ont été mal assurées suite à deux pannes de bus. L'atelier peut-il affecter des véhicules déjà démarrés et fiables ? (B)

R : Il y a eu une succession de problèmes à l'atelier, qui a fait ces soucis. Nous essayons de ne pas reproduire cela.

9) Q : Suite à une question dans une précédente réunion DP, où en est la possibilité d'avoir des rouleaux de 20cts inclus avec les rouleaux de 10 cts dans le DAAC(B)

R : Ce n'est toujours pas statué et le service n'est pas d'accord pour le faire.

10) Q : Pourriez-vous nous faire un point sur les rechargements possibles sur les cartes « Papier et plastique ». que peut-on avoir sur chaque type de carte (de nouvelles cartes apparaissent → DIVIA PASS) ? (B)

R : On peut tout charger sur les cartes nominatives. Rien n'a changé juste le City pass en plus (Titre spécifique pour les touristes). Pour les cartes quoiqu'il se passe dès que la carte a été validée on peut plus valider un autre titre après le temps de base.

11) Q : Réfections des routes à quelles dates seront-elles refaites (B) :

a. Avenue du mail Talant

b. Rue de Mirande Dijon

c. Couloir de bus Avenue Albert 1^{er} Dijon

d. Boulevard de l'université (après l'arrêt Arbaumont) → Talant Dijon

e. Bateau de l'arrêt Alfred de Musset

f. Avenue de Stalingrad (Arrêt Cité du Soleil)

R : Aucune date n'est jamais communiquée sur ces sujets. La liste est soumise et bien prise en compte.



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

12) Q : Régule à 6h57 L07/O1 le dimanche avoir correspondance avec tram. Ce dernier passe deux minutes avant le bus (donc 15 mn d'attente pour les clients bus qui remontent vers Dijon) (B, T)

R : Oui au 13 mars

13) Q : Quand il y a des fins de services avant les doublages zénith et afin de ne pas sortir de rame, les agents peuvent-ils être prévenu à l'avance et mettre à dispos des voitures car ils sont censés finir au dépôt et non à Carraz ? (T)

R : Non car les agents finissent de fait à l'avance.

14) Q : Rame 1001 ; souvent en défaut IOS 167, qu'en est -il ? (T)

R : Les relais qui charbonnent ont été changés.

15) Q : Vérifier les pédales Veille pied ou main de toutes les rames, elles deviennent de plus en plus dures (idem manipulateurs). (T)

R : Cela est peut-être dû au nouveau ressort que nous mettons en préventif (1002-06-07-14) à vérifier.

16) Q : Où en est la commande des films pare-soleil ? L'été arrive. (T)

R : Cela est en attente de réponse du GD. La demande a été de retirer le store et de mettre le film au total. Ce n'est pas notre demande (Apparemment le STRMTG ne veut pas les deux solutions ensemble)

17) Q : Rame 1024 accoudoir M1 : avez-vous fait un sondage pour savoir si celui-ci convenait. Apparemment il commencerait à s'abimer sérieusement. (T)

R : Il y a trop de décalage actuellement. Le nouvel accoudoir a trop de réglages, nous voyons pour en supprimer quelques-uns.

18) Q : Première rame du dimanche matin que faites-vous pour que l'on soit en sécurité à la sortie du dépôt et à Bourroches exemple incident cannabis un dimanche matin (le conducteur a été « Fumé » ainsi que les grosses soirées qui gêne les rentrées la nuit, que faites-vous. ? (T)

R : Il n'y aura pas de contrôle spécifique, en cas de soucis, il faut appeler le PCC qui fera le nécessaire. **CFDT : en Cas de problème nécessitant une intervention immédiate, signaler au**



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



PCC que vous ne pouvez pas continuer ainsi et invoquer un droit de retrait immédiat, surtout si vous vous trouvez dans le cas de client vous infestant de Cannabis dans la rame.

19) Q : Pourquoi deux agents ayant fait la même erreur au même endroit et pour la 1^{ère} fois n'ont pas eu le même temps de déshabilitation ? (T)

R : Il nous faut plus d'éléments, José peut recevoir quand c'est possible.

20) Q : Quand le conducteur qui a postulé à l'atelier aura-t-il une réponse du service ressource humaine ? (G)

R : C'est en cours à la fin de semaine. Le conducteur a eu depuis sa réponse c'est positif.

21) Q : Quand sera la prochaine réunion commission habillement et que sera la nouvelle parka. Peut-on renouveler les personnes qui sont à la commission ? (G)

R : la réunion aura lieu en juin 2017. Nous ne sommes pas contre de renouveler la commission.

22) Q : Comment se fait-il qu'avec autant de véhicules, plusieurs fois les agents ont été obligés de partir en navette ou en bus pour aller faire du contrôle ? (Panne, véhicules sans clefs,...) (E.C.)

R : Il y a 7 véhicules donc assez pour que cela fonctionne. Il est arrivé parfois que l'on soit en défaut mais cela est réglé assez rapidement.

23) Q : Lors du dernier CHSCT extraordinaire, le Directeur était d'accord pour fournir au plus vite une valise pour l'agent de maîtrise de soirée, avec les documents comme des fiches D'AT, des constats, une pharmacie premier secours, les numéros utiles, etc..., toujours rien qu'en est-il? (E.C.)

R : Tous les véhicules sont équipés de trousse. Les documents sont au bureau.

24) Q : Actuellement les équipes de contrôles travaillent avec 15 PDC pour tous les services du matin à la soirée, au début nous en avions plus de 50, où sont-ils ? On demande même à la V2 de soirée de ne pas en prendre pour les laisser aux AVSR. De fait que sont-ils censés faire ? (E.C.)

R : Les PDC ne sont pas nominatifs et chacun peut en avoir un pendant le contrôle, mais en effet nous devons en récupérer. On est passé de 45 à 20.

25) Q : Peut-on revoir la dotation des bonnets pour certains agents qui n'ont pas pu en commander suite à retour de maladie, AT, ou autre ? (E.C.)

R : Il reste un stock de bonnet vers Marie-Carmen. Il faudra aller la voir.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

26) Q : Gros problème avec la nouvelle parka qui est de piètre qualité, les agents ont froids et ceux qui sont à la commission habillement n'avaient pas pu voir le modèle avant la dotation ? (E.C.)

R : La parka n'est pas moins chaude d'après la direction. Plus souple et plus légère, A suivre.

27) Q : L'entreprise a-t-elle l'autorisation de chaque salarié pour envoyer des SMS professionnels sur des téléphones personnels ? (G)

R : Il est parfois plus opportun de passer par ce biais là pour aller plus vite. Nous n'en abusons pas. Les agents n'ont pas l'obligation de répondre.

28) Q : Intranet conducteur : Demande pour rajouter une section réponse pour que les agents de conduite puissent donner l'info de leurs reprises ou non reprises au planning suite à un arrêt de travail (il arrive parfois surtout quand l'on reprend de ne pas pouvoir joindre le planning ou les RG et après il y a oublié)

R : Ce n'est pas prévu pour l'instant

29) Q : Quand seront actives les demandes pour la main courante, nombreuses pertes de temps à rechercher les événements (fonction recherche par groupe et retour des emails) ? (M, RG)

R : Cela aurait dû être actif le 29 février. A suivre, toujours rien à la date du compte-rendu.

(T) : Tram (B) : Bus (G) : Général (M) : Maîtrise (Mkt) : Marketing (A) : Atelier (E.C.) : Environnement-contrôle (Adm) : Administratif

Compte rendu CE Réunion 15 Février 2017

1) Q : Transmission des deux PV de CE des 19 octobre et 16 novembre 2016

R : Approuvé pour deux élus le reste en abstention

2) Q : Information de la direction sur les orientations stratégiques.

R : Voir le document en pièce jointe.

3) Q : Où se trouve le siège social de la nouvelle société ?

R : Cela est toujours au même endroit 49 rue des ateliers.

4) Q : Questions sur la nouvelle DSP

a) Demande d'explication sur la nouvelle « Démarche d'amélioration de la qualité et de la performance » de la nouvelle DSP et en particulier les points que Keolis a négocié sur la « Performance » → Fraude, Sinistralité,



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTRDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandebroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Absentéisme baisse par année et objectif en % par année jusqu'à 2022 et sur la « Qualité » → Critères complets avec les points définis sur chaque poste

R : La direction répond qu'elle a répondu à cela dans la question N°2. Cela ne nous conviens pas car nous n'avons aucun chiffre jusqu'à la fin de la DSP.

b) Demande de l'impact sur les résultats Globaux (Perte sur prime ou autre) si le vélo, le stationnement ou la fourrière dysfonctionnaient.

R : Aucun impact, cela est différencié. A vérifier.

c) Pourquoi KDM doit-elle donner les informations au « Grand Dijon » sur les infractions commises par ses agents en termes de circulation routière et quelles suites a-t-elle prévues par rapport à cela ?

R : Nous faisons cela depuis un certain temps. Pour nous cela ne change rien et cela est traité directement par le management comme avant.

d) Demandons un point précis sur les chiffres que KDM a négocié avec le « Grand Dijon » pour la DSP.

- Objectifs des recettes entre 2017 et 2022.
- Objectifs kilométriques.
- % de sous-traitance
-

R : La direction répond qu'elle a répondu à cela dans la question N°2. Cela ne nous conviens pas car nous n'avons aucun chiffre jusqu'à la fin de la DSP. **Nous reposerons la question.**

5) **Q :** Fourrière : où en sont les problématiques du nouveau système. Plus de véhicules (en augmentation), appel et retour par Strasbourg très long, construction du nouvel emplacement.

R : Le problème a été résolu, les volumes vont se réguler car certains véhicules vont partir d'eux-mêmes. Le permis de construire reste un objectif pour le terrain d'à côté.

6) **Q :** Demande d'information sur les causes de conflits réguliers à l'agence commerciale suite aux nouveaux périmètres de l'entreprise.

R : Pour nous ils ne sont pas très nombreux. Cela reste de l'incompréhension par rapport aux nouveaux systèmes en cours.

7) **Q :** Quelle entreprise assure la sécurité des parkings gérés par Kéolis ?

R : Il n'y en a pas

8) **Q :** Quand seront versées les primes d'intéressement et de vacances ?

R : La prime vacance en juin (650€ brut). La prime qualité en mai, et d'environ 550€, un peu moins que l'année dernière, malgré d'aussi bon résultats (mais il fallait faire mieux)

9) **Q :** Quelles sont les modalités légales d'obtention à KDM des journées exceptionnelles (réf art 31 de la CCNTPUV)

R : Cela est conforme, les congés doivent être pris au moment de l'évènement. Surtout ce qui est « fort de café » c'est qu'on a dit à l'agent qu'il ne devait pas prévenir comme cela au dernier





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

moment et que le service (marketing) ne pouvait pas gérer cela et lui donner les 5 jours dus. Et quand celui-ci les a demandés après on lui a dit qu'il fallait les demander au moment même. Après discussion la direction va faire le nécessaire.

10) Q : Demande de l'équité de traitement pour l'ensemble des services de l'entreprise concernant la pose des congés.

R : A l'agence commerciale, il serait interdit de prendre des CA du 20 août au 20 septembre. Après discussion il sera négocié un nouveau système en 2018.

11) Q : Peut-on avoir la certitude que les congés soient donnés impérativement le 27 février à tous les salariés afin que le CE puisse ouvrir les locations le lendemain matin

R : Non il a toujours été dit le 28 au soir.

12) Q : Demande de mise en place du compte épargne temps.

R : Ce n'est toujours pas prévu. Il existe d'après un élu du CE que des compteurs gérés sous Excel à l'atelier et chez les AVSR. Pourquoi ne pas le faire officiellement pour tous les salariés. Le directeur ne veut pas. Cela lui coûterait trop cher !!!!!!!

13) Q : Suite à l'information donnée aux salariés avec la fiche de paie de janvier concernant la dénonciation de l'usage dans l'entreprise sur le maintien de salaire au cas de maladie, demande, comme la loi nous le permet, d'ouvrir des négociations sur ce sujet.

R : Demande doit être faite par les O.S.

14) Q : Accident de travail, agression : demande de prise en charge par l'entreprise de traitement homéopathique au même titre que les traitements chimiques remboursés.

R : Ce n'est pas dans l'accord de 2008. Nous regardons et sous prescription médicale bien sûr.

15) Q : Demande de mise en place d'agent...pourquoi pas lié à la carte CE.

R : Nous referons cela en juin au renouvellement des cartes Mobigo, nous marquerons cela au dos de la carte.

16) Q : Point sur les recrutements et les embauches depuis la précédente réunion.

R : 1 gestionnaire de base de données (arrivé), en cours deux gestionnaires (un en application et l'autre de réseaux). En cours trois mainteneurs bus (un de fait). Pour la conduite recrutement en cours. 3 Cr arrivent le 6/3/2017. Un téléconseiller en cours de recrutement.

17) Q : Demande de créations d'emploi et embauches pour combler les besoins d'effectifs à l'atelier.

R : Nous regardons les conséquences globales sur tout l'atelier et des embauches sont en cours.

18) Q : Où en la réponse pour la question pour la cantine de la poste ?

R : Le dossier n'a pas avancé et nous allons prendre contact avec la poste.

19) Q : Demande d'un point sur l'accessibilité sur le réseau pour les personnes handicapées et conséquences pour les salariés.





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

R : Nous allons former les Cr pour utiliser la rampe. Cela est un problème d'infrastructure et nous allons voir avec le CHSCT, quels arrêts sont accessibles. Et il y a surtout un problème de comportement d'un client en « chaise ».

20) Q : Main courante :

a) où en est la promesse de rétablissement des emails pour les DS sur incidents ou accidents ?

R : La mise à jour serait le 24/02. A la date du compte rendu rien ne fonctionne.

b) Demande d'un récapitulatif des mois précédents et avoir un récapitulatif chaque semaine jusqu'à rétablissement complet.

R : Nous avons envoyé un compte rendu, mais tous ne l'ont pas eu. Nous renvoyons cela correctement.

21) Q : Contrôle de l'empeche : pourquoi de nouvelles demandes et contradictoires pour certaines sont-elles faites deux ans après le dispositif de vérification ?

R : Nous vérifions cela, en effet, il doit y avoir un souci.

22) Q : Qui propose les agents de conduites aux palmes de la prévention et comment sont gérés la façon d'y être accessibles à celles-ci (critères, qui les a définis, comment sont-ils appliqués,...) ?

R : La règle est : Maxi 2 accidents Non Responsable. 90% de présentéisme. Il apparait que tous les salariés conducteurs IRP ne peuvent y accéder du fait de leurs heures. Cela serait de la discrimination. La direction vérifie cela.

23) Q : Date de la commission habillement.

R : Juin 2017

24) Q : Questions relatives aux bâtiments :

✓ Suite au renouvellement du contrat, quelle est l'échéance concernant l'installation de la vidéo surveillance au CE.

R : Rien pour l'instant.

✓ Où en est l'étude lancée sur l'installation des tables et des bancs aux services techniques validée par la direction en réunion de CE et la date de mise en place pour 2017

R : Nous sonderons à nouveau les salariés de l'atelier pour voir utilité.

25) Q : Explication du refus de l'avance financière au CE pour mettre en place les chèques vacances à la mi-février.

R : La direction explique qu'elle a déjà avancé l'année dernière et qu'elle n'est pas prête à faire un autre geste. Elle demande au trésorier de lui montrer les comptes estimatifs afin de pouvoir éventuellement faire un effort sur une certaine somme mais pas tout.

26) Q : Le CE doit-il fonctionner avec sa trésorerie ou la dernière subvention de 2016 alors que les besoins financiers du CE sont importants en début d'année et concerne en l'occurrence les activités sociales de 2017 ?





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

R: Voir réponse précédente

27) Q: Où en sont la mise en ligne des avantages sociaux sur intranet avec lien okapi, site CE ?

R: C'est en cours.

28) Q: les questions pré-CE de janvier peuvent-elles être remises au débat suite à la non convocation des suppléants à cette réunion (le suppléant pouvant voter si le titulaire est absent)

R: cela n'est pas inscrit dans les textes.

29) Q: Faire voter en réunion plénière toutes les décisions prise en pré-CE du mois de janvier.

R: La décision sur le vote des associations est revotée ce jour. La demande de trois élus concernant l'augmentation pour les associations à 1000 € au lieu de 750 € est refusée par les trois autres élus. De fait le directeur en tant que président va voter. Sa décision est de garder l'ancienne décision soit 750€. Une demande de deux élus pour les chèques vacances est à nouveau refusée à 4 voix contre 2. Le principe précédent est gardé.

30) Q: Faire revoter tout ce qui a été voté en CE du mois de janvier.

R: Voir au-dessus.

31) Q: Demande d'explications détaillées sur l'attribution des subventions pour les associations et également demande d'un nouveau vote.

R: Vu en 29

32) Q: Questions hors compétence CE, relevant du CHSCT, des DP :

a) La règle de 1 samedi sur 3 de matin est-elle respectée dans tous les roulements ?

R: Cela est déjà maximisé.

b) Point sur le processus de modification du « rond-point percé » de Chevigny ?

R: Ce n'est pas notre demande nous attendons de voir. Nous reverrons cela en DP.

c) Pour les relèves en ville le dimanche, les 15 minutes sont-elles payées aux salariés ?

R: Oui cela est fait.

d) Demande de réponse au courrier de la désignation du RS FO à la direction contrôle et stationnement.

R: Vous aurez votre réponse cette semaine.

33) Q: Date du prochain CE

R: 22 mars prochain.

Le CE le 15 Février matin

Le DP le 15 Février après-midi.

